

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 7 Janvier 2020

Président : Jacques Issartel

Excusé : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.ff.fr

Courriers : BOURGOIN, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, FC2A, ACND, GUC FF, REVENTIN, SEYSSINS, ASIEG

Remerciements aux clubs de SEYSSINS et de l'ASIEG pour leurs vœux

FOOT ANIMATION

Dans le cadre de la journée de la femme, un rassemblement U8 F à U11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9 h 30 à 11 h 30, dans un lieu à définir

U15 F

IMPORTANT

Une réunion regroupant tous les clubs ayant une équipe U 15 F aura lieu le 20 janvier 2020 à 19h30 au district

Présence **OBLIGATOIRE** du président ou de son représentant, de l'éducateur (ou de l'éducatrice) de l'équipe

Ordre du jour : devenir du championnat U15 F

CHAMPIONNAT U18 F

F C 2 A

Inscription d' 1 équipe pour la 2^e phase

Elle prend la place de l'exempt en D 2 Poule A

RAPPEL

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer

Systematiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

- ✚ La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- ✚ Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- ✚ Cette année, après avis de la commission technique, les U 15F joueront avec un ballon catégorie 5

✚ Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

✚ lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles D'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit

De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaire

**Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55**

